REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS **N° 26/301**
ARRONDISSEMENT DE CALAIS
VILLE DE GUINES

ARRETE MUNICIPAL

VOIRIE : Modificatif : DAC -Travaux Enedis – 52 Rue Sidney Bown – DS Travaux

Nous, Maire de la Ville de Guînes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Instruction Interministérielle du 15 juillet 1974 sur la signalisation des routes,

Vu notre arrêté n°26/250 du 05 octobre 2026 autorisant des travaux Enedis par DS Travaux au 52 Rue Sidney Bown à Guînes,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les travaux

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de nos concitoyens et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1 : L'article 1 de mon arrêté n°26/250 du 05 octobre 2026 est modifier comme suit :

Pour les besoins du chantier précité, les restrictions de circulation citées dans mon précédent arrêté son prolongés **jusqu'au vendredi 04 décembre 2026**.

Article 2 : Les autres dispositions de mon arrêté n°26/250 du 05 octobre 2026 restent et demeurent valables.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Services Technique, La Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guînes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 18 novembre 2026
Le Maire,

E. BUY

VILLE DE GUINES
PAS DE CALAIS